

DECLARATION

Fédération Nationale **CGT** des Personnels des **O**rganismes **S**ociaux
INC Retraite du 20 novembre 2024

Monsieur Villard,

Les salariés se mobilisent cette semaine dans tous les organismes de la Sécurité sociale pour dénoncer le projet de classification de l'employeur et exiger l'augmentation significative de la valeur du point.

Contrairement à la communication faite par l'Ucanss et des directions locales, le projet de classification des emplois de l'employeur ne répond pas à ce qu'attendent les salariés de la Sécurité sociale, que ce soit en matière d'évolution des carrières, de reconnaissance des compétences acquises, de la reconnaissance des diplômes et des qualifications obtenues.

La CGT l'a toujours martelé : seule l'augmentation conséquente de la valeur du point permet de répondre à la revendication légitime d'un salaire décent !

Quant aux résultats du baromètre social institutionnel ils sont explicites concernant les conditions de travail, à savoir une charge de travail perçue comme importante avec pour raison principale le manque de moyens humains. La CGT dénonce depuis leur mise en place les COG successives qui saignent la Sécu.

Nous tenons donc à vous interpeller aujourd'hui sur la dégradation constante des conditions de travail au sein de notre branche et sur lesquelles nous ne cessons de vous interpeller. Cette situation est en grande partie due au déploiement précipité de l'outil Syrca, avant même sa finalisation par le national. Ce déploiement a coïncidé avec le décommissionnement du SNGC, plongeant nos équipes dans une situation intenable cet été. Nos collègues ont été mis à genoux par cette double contrainte, et les agents sont encore obligés d'utiliser des mesures de contournement pour pouvoir effectuer leur travail prescrit et pallier les incohérences d'un outil national inadapté.

Il est impératif que des mesures correctives continuent d'être faites. De plus les collègues plus expérimentés sont en difficultés par la perte de sens subie, notamment pour les agents du contrôle comptable pour qui pendant des années, le fil rouge était de payer le bon montant à l'assuré.

Par souci d'harmonisation des pratiques, il leur est demandé de fermer les yeux sur des particularités locales (référence faite aux anomalies d'archivages) au lieu justement de diffuser ou mieux, d'enrichir l'outil afin de détecter ces accidents sur les carrières... quelle que soit la caisse de liquidation.

L'outil et les directives ne permettent plus à ces collègues d'utiliser leur expertise et ils ont le sentiment de travail empêché ! Pour réponse, il leur est dit que le calcul bénéfiques / risques est satisfaisant

.../...

.../...

Que comptez-vous faire pour accompagner ces collègues qui sont au mieux en difficulté, au pire en souffrance au lieu de leur dire de s'adapter ou changer de métier ?

Sans doute avez-vous conscience de cette souffrance puisqu'il semblerait que la caisse nationale ait donné pour consigne de contester systématiquement tout accident de travail lié aux risques psychosociaux. Pouvez-vous nous confirmer cette information ? Si tel est le cas, nous réclamons que vous révoquiez cette consigne, car il est inacceptable de mettre en doute l'impact que les conditions de travail ait pu avoir sur la santé de vos salariés. C'est également mettre en doute la capacité d'analyse et d'enquête de nos collègues de la CPAM, ce qui est inconcevable. Nous demandons à la place à la CNAV d'accompagner ces collègues en remédiant aux causes.

Enfin, nous constatons une augmentation inquiétante des stocks des Carsat globalement. Des choix de gestion sont fait, non pas au profit des assurés mais pour satisfaire des directives et atteindre des objectifs. Nous pouvons citer par exemple la demande faite localement de laisser de côté les demandes de droits dérivés ou les ASPA déjà en retard. Cette pratique revient à mettre la poussière sous le tapis et ne résout en rien les problèmes de fond. Nous demandons des solutions concrètes et durables pour améliorer la situation.